Plans d'aménagement particuliers "quartier existant" - localités de Baschleiden, Boulaide et Surré

2

Poteau de Harlange

3

SURRÉ

1

BASCHLEIDEN

BOULAIDE

N

FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2012, de la BD-L-TC vs 3.0 2007, de la BD-L-ORTHO 2007

- Limite communale
- Limite locale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant: PCN (ex 2012) | BD-L-TC vs 3.0 (ex 2007)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé du pas de bâtiment (Inventaire de terrain en 2013-2015)
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PLANS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIERS "QUARTIER EXISTANT"

Délimitation des plans d'aménagement particuliers "quartier existant"

Type des constructions

- E - équipements
- E Fébour 1 - équipements - Fébour 1
- E Fébour 2 - équipements - Fébour 2
- ER - espace résidentiel
- EV-1 - espace villageois 1 (max. 3 logements par bâtiment)
- EV-2 - espace villageois 2 (max. 2 logements par bâtiment)
- L1 - 10/66% (équipement ligne)
- L2 - 10/66% (HORESCA)
- L3a - 10/66% (équitation - bâtiments, infrastructures et équipements)
- L3b - 10/66% (équitation - aménagements et équipements temporaires)
- L4 - 10/66% (emplacement camping-car)
- L5 - 10/66% (Parc du Barrage)

ZONES OU ÉLEMENTS DÉFINIS EN EXÉCUTION DU PAG (extrait)

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES

Zones agricoles / forestières / de verdure

ZONES SUPERPOSÉES

Zone soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Ref. n°: 17469/104C

Approbation du Ministre de l'Intérieur — 23.08.2016 / 13.03.2020

SURRÉ 3 | BASCHLEIDEN 2 | BOULAIDE 1

Référence: 19762/104C
La présent document appartient à ma décision d'approbation du: 14.03.2024
Le Ministre des Affaires intérieures
Léon Gloden

COncept COnseil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement
CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Boulaide

Projet: Plan d'Aménagement Particulier "Quartier Existant"

Objet: Plan de localisation des PAP "Quartier Existant" - Version coordonnée
Localités de Baschleiden, Boulaide et Surré

Modifications ponctuelles		Référence	Approbation du Ministre des Affaires intérieures
1	Boulaide, "34, Rue Jérôme de Busleyden"	19084/104C	27.01.2022
2	Boulaide, "Rue de l'Etang"	19162/104C	31.03.2022
3	Boulaide, "Rue de la Chapelle"	19161/104C	06.01.2022
4	Baschleiden, "Fébour"	19207/104C	18.01.2023
5	Baschleiden, "Rue du Barrage"	19762/104C	12.03.2024
6	Boulaide, "Rue de la Chapelle 2"	19714/104C	14.09.2024

Echelle: 1 / 3.000 | Plan n°: 0620_VC3_pap-qe | Indice: C | Date: 19.04.2024 | Fichier: N. Mace | Contrôle: C. Robe | Visa: U. Truffner

CO3 s.à r.l. 3, bd. de l'Alzette L-1124 Luxembourg

Ce plan reste la propriété exclusive de CO3 s.à r.l. Il ne peut être reproduit ou communiqué à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être modifié, même partiellement, sans l'autorisation écrite de CO3 s.à r.l. Il doit être restitué à la demande de CO3 s.à r.l.